

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/el/arrete/2020/10/23/2020015937/justel>

Dossier numéro : 2020-10-23/09

Titre

23 OCTOBRE 2020. - Arrêté du Gouvernement flamand portant redistribution provenant d'un crédit provisionnel de la Communauté flamande pour l'année budgétaire 2020

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 04-11-2020 page : 79139

Entrée en vigueur : 14-11-2020

Table des matières

Art. 1-2

Texte

Article [1er](#). Les crédits inscrits aux articles budgétaires du budget des dépenses de la Communauté flamande pour l'année budgétaire 2020 sont redistribués conformément au tableau ci-dessous :
(en milliers d'euros)

Article budgétaire	Ent.	Alloc. de base	SEC	De		Vers	
				CED	CLD	CED	CLD
EB0-1EBB2A H-PR	EB0	1EE104	0100		549		
EB0-1EFB2LA-WT	EB0	1EF100	3300				549
Total					549		549

[Art. 2](#). Le ministre flamand compétent pour la recherche scientifique et l'innovation est chargé de l'exécution du présent arrêté.